

**CE TABLEAU TIENT LIEU DE CONVOCATION
AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU CRFPA 2026**

Mardi	1 septembre 2026	13h/18h	ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE	HALLE DES SPORTS (Bâtiment 16) JACOB- BELLECOMBETTE
Mercredi	2 septembre 2026	13h/16h	ÉPREUVE DE DROIT DES OBLIGATIONS	
Jeudi	3 septembre 2026	13h/16h	ÉPREUVE DE CAS PRATIQUE	
Vendredi	4 septembre 2026	13h/15h	ÉPREUVE DE PROCÉDURE	

Merci de vous présenter en Amphi 15 minutes avant le début de l'épreuve muni de votre carte d'étudiant OU d'une pièce d'identité (officielle). Vous devrez également être en possession de votre contrat pédagogique que vous avez imprimé lors de votre choix de matières.

Les épreuves d'admission débuteront dans la première quinzaine du mois de novembre.

(Une convocation nominative uniquement pour l'oral de « Protection des libertés et des droits fondamentaux » et de l'oral de « langue étrangère » vous sera envoyée ultérieurement.)

RAPPEL

Conformément à la circulaire du 4 avril 2017 portant sur l'organisation des épreuves d'entrée dans les CRFPA, l'utilisation de moyens de communication (voix, texto, MMS, courriels, etc.) pendant les épreuves est interdite.

En outre, comme pour les téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication (accès internet, échange ou stockage d'informations), la possession et l'utilisation des montres connectées sont interdites pendant les épreuves. Plus largement, l'utilisation de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est susceptible de poursuites pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac.